

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 83 (1947)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Assurance-vieillesse et caisse de retraite.* — René Zwahlen *quitte sa classe.* — *Referendum et assurance-vieillesse.* — *Convocations.* — Genève: *U.A.E.E.: Séance surprise du 26 mars.* — *Convocations.* — Neuchâtel: *Exposition scolaire permanente, rapport annuel.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: R. D.: *La presse et l'école.* — Albert Chessex: *Ne soyons pas puristes, mais...* — P. E. Rochat: *Au bord de l'eau.* — M. Sénéchaud: *Musique et acoustique.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

Adresse du bulletinier :

G. Willemin

Case postale No 3 - Genève-Cornavin

Dernier délai de réception : le lundi à midi.

VAUD

ASSURANCE-VIEILLESSE ET CAISSES DE RETRAITE

Reconnaissance ou non reconnaissance ?

*Exposé de M. J.-J. Dufaux à l'assemblée des délégués T.F.
le 22 mars 1947*

a) Point de vue économique : Environ 300 000 personnes sont affiliées aux caisses existantes, soit le quart des travailleurs suisses. Ces caisses sont conçues selon le système dit de capitalisation. Dans notre pays, la moyenne de cotisation aux caisses de retraite égale le 14 % du salaire, soit 8 % pour l'employeur et 6 % pour l'employé. On constate partout de gros déficits techniques dus à la baisse du taux de l'intérêt et à la baisse du taux de la mortalité. L'encaisse représente seulement le 60 % des capitaux qui devraient être exigés. Une adaptation est possible grâce aux subventions. Au 20.12.46, par suite des allocations non assurées auprès des caisses de pensions, ce n'est que le 4 % du revenu effectif du travail que paient ensemble les employeurs et leurs employés.

L'assurance-vieillesse est prévue, on le sait, dès l'âge de 65 ans. Comment se présente la situation ?

Ceux qui n'ont jamais « cotisé » recevront des rentes fixées suivant un système transitoire.

Ceux qui ont payé moins de vingt cotisations annuelles auront droit à une rente partielle. Ceux qui auront versé plus de vingt cotisations recevront une rente complète.

Il est prévu une rente de vieillesse pour couples pouvant aller jusqu'à 2 400 francs. Cette rente n'existe dans aucune autre législation. Les mariés sont ainsi avantagés. Des rentes de veuves et d'orphelins (et spécialement d'orphelins de père et de mère) sont envisagées. L'accent est mis de la sorte sur la solidarité.

Le système de l'assurance-vieillesse se rapprochera davantage de la répartition que de la capitalisation, soit 85 % pour la première et 15 % pour la seconde. La chose est possible parce que d'importantes fluctuations dans le nombre des assurés ne sont pas à craindre.

b) Incorporation des caisses existantes dans l'A.V.S..

Les caisses de retraite pourront subsister en tant que caisses complémentaires non reconnues. Ici l'on percevra 2 % en plus des contributions ordinaires. L'assuré aura droit à sa rente légale plus celle que lui assurera l'A.V.S. La possibilité sera laissée à ces caisses d'abaisser les contributions de leurs membres jusqu'à un taux qui tienne compte à la fois du salaire de base et des allocations de vie chère.

Les assurés à salaire modeste seront avantagés par l'A.V.S. : 75 % pour les mariés, 68-70 % pour les veufs. Seuls, les salaires élevés seront quelque peu défavorisés. Avant 65 ans d'âge, l'assuré ne recevra que la rente légale statutaire de sa caisse.

Mais les caisses de retraite pourront se faire reconnaître par l'A.V.S. Elles percevront un taux au moins égal au 4 % du salaire complet pour le transmettre directement à l'assurance fédérale. La caisse reconnue recevra les rentes. Aucune ingérence officielle n'interviendra dans la gestion de ces caisses dont l'autonomie demeurera complète. En échange de la cession de ce 4 %, elles bénéficieront des rentes légales plus des subventions dues aux bénéfices de la réassurance. La plus entière liberté sera laissée dans la répartition aux membres des caisses réassurées qui pourront ainsi ou amortir un précédent déficit, ou élever les rentes des affiliés, ou réduire les cotisations. Cependant, il faut être très prudent au sujet de l'assainissement financier qui pourrait ainsi intervenir, puisque les plus âgés risqueraient d'en faire les frais.

L'incorporation dans le salaire assuré des allocations de vie chère est une opération coûteuse. La reconnaissance garantit les mêmes prestations que par le passé et permet d'inclure ces allocations.

Le règlement des comptes entre l'A.V.S. et les caisses reconnues se fera chaque année. Au bout de dix ans, la différence entre les versements à la caisse fédérale et les rentes servies sera en faveur de la caisse reconnue, mais pas au début. Lorsque le solde serait défavorable à la caisse de retraite privée, celle-ci se verrait libérée de ses versements dont l'A.V.S. serait cependant créditée. Ce n'est qu'à propos de ce solde qu'il pourrait y avoir ingérence de l'Etat. Et M. Dufaux, qui a fait sa démonstration en l'étayant de graphiques parlants, conclut sans imposer aucun système (reconnaissance ou non), soulignant simplement la prudence qu'il convient d'observer dans le choix de l'un ou l'autre moyen.

Le chroniqueur espère n'avoir pas été trop infidèle au cours de ces notes rapides prises au courant de la plume.

A. Chevalley.

RENE ZWAHLEN QUITTE SA CLASSE

Les examens 1947 ont marqué la fin d'activité du collègue René Zwahlen. Il quitte avec regret la primaire supérieure de La Sarraz que, pendant trente ans, il a marquée de sa personnalité.

Puisqu'il me fut accordé le privilège d'être l'élève, puis le collègue de cercle de Zwahlen, je veux saisir l'occasion de dire, au nom de ses anciens élèves et au nom de ses collègues, tout ce que nous lui devons.

Tous ceux qui, de 1917 à 1947, ont passé par la prim. sup. de La Sarraz gardent le vivant souvenir d'un maître qui savait intéresser, trouver nombre de procédés pour faciliter la compréhension, créer dans sa classe une atmosphère de confiance et de bonne humeur. Ecole active que la sienne, façon d'enseigner qui permettait à la personnalité de l'élève de s'exprimer, de se développer. La volonté, l'énergie du maître contribuaient pour une large part à la formation du caractère de l'écolier.

Zwahlen ne dirigera plus de classe, mais il restera pour ses collègues l'aîné auprès duquel on va, confiant, chercher aide et conseils, fruits d'une longue expérience. L'aîné, mais aussi le plus jeune du cercle par son inlassable entrain dont il ne s'est point départi, même au cours des durs moments qu'il eut à traverser. L'aîné enfin, qui sait la valeur de la bonne entente entre collègues, et qui a su maintenir, malgré nombre de changements, ces réunions mensuelles, créatrices d'un bel esprit de concorde.

C'est tout cela que nous devons à Zwahlen, et c'est pourquoi nous lui disons un chaud merci, en lui exprimant le plaisir que nous avons de le garder encore parmi nous.

J.-M. B.

REFERENDUM ET ASSURANCE-VIEILLESSE

M. Reichenbach (Echichens) insiste pour que paraisse son envoi annoncé dans le Bulletin du 29 mars. Je veux bien lui donner satisfaction. Mais, après les deux communications d'aujourd'hui, j'estime que le débat est clos dans notre organe. Il est d'ailleurs sans objet puisque le referendum a abouti et que le peuple se prononcera sur le fond de la question.

G. W.

J'ai été désagréablement surpris en lisant dans notre Bulletin du 15 mars l'article « Referendum et assurance-vieillesse » dans lequel les collègues vaudois étaient invités à ne pas signer le referendum. Rien ne peut justifier que soient abordées, dans un Bulletin dit corporatif, des questions d'ordre politique même sous couleur de vouloir faire participer la profession à ce qu'on nomme pompeusement le progrès social. Dans le cas particulier, je ne vois vraiment pas en quoi le fait que nous comptons défendre nos intérêts professionnels peut nous engager vis-à-vis d'une loi fédérale ; je ne vois surtout pas en quoi cela peut nous obliger moralement à désirer que le peuple suisse ne soit pas consulté sur un projet le concernant et je défie quiconque de me faire, à ce sujet, une démonstration qui se tienne. D'autre part, je pense que les instituteurs vaudois sont capables d'un jugement personnel et que les inviter à signer ou à ne pas signer le referendum en question, c'est laisser grossièrement entendre que l'on doute précisément de leur aptitude à se prononcer d'une façon libre ; c'est en tous cas faire injure à ceux qui n'ont pas besoin de mots d'ordre, et j'en suis.

E. Reichenbach.

La réaction provoquée par les lignes que notre collègue Chevalley a écrites sur ce sujet dans le *Bulletin* du 15 mars me semble découler, entre autres causes, et pour l'une des moindres, d'une confusion dans l'appréciation du caractère de cette partie de notre journal. Le *Bulletin* est essentiellement un organe de défense de nos intérêts. A ce titre là, il ne saurait être indépendant, et l'entrefilet de Chevalley est de bonne guerre, disons... syndicale. La situation de nos retraités, notre situation de futurs retraités ne peut qu'être renforcée si le principe de la rente vieillesse est effectivement étendu à tous les travailleurs. Et notre collègue Chevalley est suffisamment autorisé à faire entendre ce son de cloche pour avoir à maintes reprises pris soin de nos intérêts.

Quant à la liberté à laquelle il aurait ainsi porté atteinte, je ne vois pas qu'aucun instituteur se sente moins libre de signer ou de ne pas signer le referendum après l'intervention de Chevalley. Il aura au contraire un élément de plus pour juger. Et s'il lui plaît de ne pas partager l'opinion du Comité de la Fédération, je ne vois pas qu'aucune contrainte soit exercée sur lui.

A cause de sa profession de foi démocratique, je me permets de faire à notre collègue Chabloz les suggestions suivantes : rappeler, lors d'une prochaine leçon d'instruction civique, que le principe de l'assurance vieillesse a été ratifié par le peuple il y a 22 ans ; sa décision est donc connue — faire une comparaison entre le prix de la vie, les rentes offertes par la loi soumise au referendum et le revenu global de notre économie — mettre enfin en regard les moyens financiers dont dispose le comité référendaire d'une part et les moyens dont disposent ceux qui ont un intérêt évident à ce que la loi soit acceptée, d'autre part. Je ne doute pas un instant qu'il ne trouve là matière à de fructueuses réflexions sur la notion de liberté ainsi que sur le contenu réel de certains droits constitutionnels.

J. Ziegenhagen.

RÉUNION

DES MAITRESSES ENFANTINES ET SEMI-ENFANTINES

Nyon et environs. Le jeudi 1er mai au Tea-Room Jaquier, Place du Château à Nyon, dès 16 h. 30.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

L'assemblée ordinaire de printemps de la Société évangélique d'éducation du canton de Vaud est fixée au samedi 3 mai 1947 à 14 h. 30, en la Salle Tissot, Palais de Rumine, Lausanne.

Monsieur le pasteur Mamin, de Noville, fera le culte d'ouverture, puis nous aurons le plaisir d'entendre l'éminent écrivain et conférencier, Monsieur le Dr Tournier, de Genève, traiter le sujet :

« Bienfaits et méfaits de l'école ».

Invitation cordiale à tous les collègues que la question intéresse.
Séance publique et gratuite.

M. P.

GENÈVE

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

SEANCE « SURPRISE » DU 26 MARS

On dit que les femmes sont curieuses, ce n'est pas le cas des membres de l'Amicale qui, à part le groupe des fidèles, n'ont pas été attirées par la surprise promise à notre dernière assemblée. Tant pis pour elles ! Du reste la salle charmante du Cosy Corner n'aurait guère pu contenir plus de monde qu'il y en avait ce jour-là.

Madame Grangier, pour la première fois, tient son rôle de présidente. (Elle s'en tire magnifiquement.) Elle nous donne des renseignements concernant :

1. le Cartel, qui ne sera pas mis « en veilleuse » (pour le moment !),
2. une lettre du corps enseignant secondaire relative aux traitements de 1948,
3. des lettres de nos protégés,
4. les nouveaux bulletins hebdomadaires.

En intermède, nous entendons quelques pages de Corelli pour violon et piano, très joliment interprétées par Mlles Compagnon et Rodel.

Et voici la surprise !

Le comité, en grand secret, avait préparé une petite séance amicale en l'honneur de deux membres, Mme Cullaz, qui vient de quitter la présidence, et Mlle Zehfus, qui abandonne sa place au comité.

Mlle Conne prend d'abord la parole et avec beaucoup de sensibilité, de tact, d'élégance, exprime ce que nous ressentons toutes. Elle dit entre autres : « Oui, chère Madame, en temps normal une société corporative est déjà lourde à diriger, mais vous avez choisi une période bien mouvementée pendant laquelle vous vous êtes montrée digne de Mme Soguel qui vous avait précédée, digne de la confiance que nous avons mise en vous. Souvenons-nous du gros travail qu'a donné à l'Amicale le réajustement de nos salaires, les réformes administratives qui touchaient directement notre école enfantine en faisant de notre préparatoire un degré primaire, le congrès de Delémont, le recrutement de nouveaux membres, l'organisation des soirées d'Escalade, l'entraide que la guerre rendait toujours plus pressante, les séances d'adieux à l'intention de Mlles Audemars et Lafendel et, plus tard, de Mme Passello et j'en laisse... Malgré tout ce travail, notre présidente n'a jamais oublié de penser à notre formation personnelle et pédagogique. Chacune a encore à la mémoire les conférences si instructives de Mlle Dr Girod, de M. Oltramare, de Mme Cougnard, de Robert Hainart, la présentation des Chansons enfantines de M. Mathil.

... Pour tout cela que nous savons et pour tout ce que nous ignorons, car vous êtes trop discrète pour nous dire vous-même quelles ont été vos préoccupations morales, vos nuits d'insomnie, vos déceptions, pour tout cela nous vous répétons notre reconnaissance.

... Mesdames, Mme Cullaz nous a donné l'exemple du don de soi pour notre cause, que notre vrai cadeau de reconnaissance soit de continuer à marcher dans cette ligne de tout notre cœur, joyeusement, soutenant Mme Grangier qui, nous le savons, est toute prête à travailler, soutenue par l'exemple de Mme Cullaz. »

Mme Grangier ajoute ensuite ses propres remerciements et ceux du comité. Mme Cullaz remercie de tant de gentilleses. Elle ne regrette pas ces deux années, qui furent pour elle une période d'enrichissement.

D'aimables paroles sont ensuite adressées à Mlle Zehfus par une de ses amies et collègues, Mme Decorvet. Pendant 9 ans, Mlle Zehfus a assumé la tâche de trésorière. N'est-ce pas là une preuve de fidélité et de dévouement à notre union ?

Mme Forestier, au nom de l'Amicale, remet alors des souvenirs à Mme Cullaz et à Mlle Zehfus.

Mlle Basset nous dit deux poèmes avec toute la grâce et le talent que nous lui connaissons et c'est sur des airs de danses anglaises anciennes que cette séance surprise se termine.

Mais les conversations particulières ne font que commencer et mieux vaut ne pas dire jusqu'à quelle heure elles ont duré !

M. C.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

La Fête du « Livre d'or » pour écoliers abstinents (abstention de boissons alcooliques) aura lieu le jeudi 1er mai à 14 h. 30 dans la grande salle des Arts et Métiers, rue de Lyon 22.

Au programme, il a été prévu :

« Un beau voyage en Suisse »

projections lumineuses en couleurs avec explications de M. le Docteur Pierre Schmidt.

Invitation cordiale à tous les ayants droit.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. ET R.S. XXVe ANNIVERSAIRE

Mercredi 30 avril 1947

- A. **Assemblée générale annuelle** : 16 h. 30 précises, école du Grutli, 1er étage, salle II (séance réservée aux membres de la S.G.T.M.).
Ordre du jour statutaire.
- B. **Séance documentaire** : 17 h. 15, école du Grutli, rez-de-chaussée, salle 2 (invitation cordiale à quiconque s'intéresse aux travaux manuels). Exposition commentée : travaux des cours cantonaux de cet hiver, travaux du cours normal de 1946 (Berne), travaux d'élèves¹, feuillets de travaux pratiques (discussion), etc.
- C. **Repas d'anniversaire** : 19 h. 30, Café International, Place du Cirque.
Joli menu à Fr. 7.— (Fr. 5.— pour les membres de la S.G.T.M.).

Inscriptions : jusqu'au lundi 28 avril 1947, à 12 h., auprès de notre trésorier Ed. Gaudin, Servette 34, tél. 2 30 73 ou bien au siège de notre société, école du Grutli.

Invitation cordiale à tous, membres de notre groupement et amis !

Le Comité

¹ Tous travaux seront les bienvenus, de toutes les techniques. Prière de bien vouloir les apporter au Grütli, le mardi 29 avril, entre 16 h. et 18 h. Merci d'avance.

NEUCHÂTEL**EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE****Rapport annuel (exercice 1946)**

Statistique. La marche de l'exposition a été tout à fait normale cette année. Nos collègues de l'enseignement primaire viennent nombreux se documenter chez nous. Les stagiaires et les élèves de l'Ecole normale profitent largement de notre matériel intuitif ; les membres des autres corps enseignants font également appel à nos services. Nous aimerions voir les collègues de la campagne, de collèges isolés, s'intéresser plus nombreux encore à nos bibliothèques, à notre matériel ; les frais d'expédition par poste sont si peu importants !

objets et volumes prêtés	4098	(en 1945) 4412
visiteurs	690	780
expéditions par poste	135	172
boîtes de clichés prêtées	38	40
films prêtés	67	85

Administration. Le comité cantonal a tenu son assemblée le 27 avril 1946 ; le bureau s'est réuni 5 fois pour procéder aux achats et liquider les affaires courantes.

Le 28 mai, M. Weber a représenté l'E.S.P. à l'assemblée des Musées scolaires suisses, à Bâle. Les questions de l'exposition itinérante « Jeunesse et Chemins de fer fédéraux » et de l'Institut international de l'éducation, à Genève y furent discutées. Les musées de Zurich, Bâle et Berne ont été chargés de s'occuper du pavillon suisse prévu à l'Institut international. L'exposition « Jeunesse et C.F.F. » circulera dans une série de villes suisses durant l'année 1947. Neuchâtel est prévu dans ce cycle. Nous nous sommes mis à disposition du comité suisse pour l'organisation de l'exposition dans le canton, mais comme les départements de l'Instruction publique ont été également priés de s'en inquiéter, nous avons pris contact avec le Département en lui offrant notre collaboration dans ce domaine. Le passage à Neuchâtel était prévu pour la période des vendanges ; nous avons demandé d'avancer cette date pour que nos écoliers puissent en profiter pleinement. Nous attendons des instructions définitives à ce sujet.

Sur demande de visiteurs, nous nous sommes procurés les programmes officiels de l'enseignement primaire des cantons romands et nous cherchons à enrichir notre collection de manuels utilisés dans ces cantons.

Exposition temporaire. Décision avait été prise de mettre sur pied une exposition de travaux manuels. En mars et en novembre 1946, nous avons adressé par la voie du Bulletin corporatif un pressant appel au corps enseignant du canton, lui demandant de collaborer à une telle exposition. A part les offres immédiates reçues de collègues de Neuchâtel, seul un instituteur de La Chaux-de-Fonds a répondu à notre appel.

Prévue pour le début de l'hiver, cette exposition a été renvoyée à la fin de l'année scolaire, ceci pour des raisons d'ordre pratique. Cette manifestation prenant beaucoup d'ampleur, nous avons été dans l'obligation de prévoir un grand local. D'une prise de contact avec M. Perret, directeur des écoles de Neuchâtel, il est résulté une collaboration étroite entre l'autorité scolaire de la ville et l'E.S.P. pour la réalisation de ce projet

qui devient, par la force des choses, une exposition de Neuchâtel-Ville. Une halle de gymnastique du collège de la Promenade sera mise à notre disposition et bon nombre de collègues veulent bien nous aider à mettre au point cette manifestation de l'activité manuelle de nos classes primaires. Les dates d'ouverture sont fixées aux 29, 30 et 31 mars.

Revision des statuts. Le changement intervenu dans la nomination des membres du comité nous a mis dans l'obligation de revoir certains articles des statuts de l'E.S.P. Des propositions dans ce sens seront soumises au Comité central de la S.P.N. afin de donner à un provisoire trop longtemps toléré une stabilité réglementaire.

Locaux. L'épineuse question des locaux scolaires qui préoccupe fort les autorités du chef-lieu nous a été présentée l'an dernier par M. Perret, directeur des écoles. Une des conséquences immédiates de cette pénurie de locaux est qu'au printemps 1948, une des salles mises obligeamment à notre disposition par la Commission scolaire doit être libérée.

Le bureau a longuement examiné de quelle façon notre exposition pourra s'organiser dans l'avenir. Diverses solutions ont été envisagées : démarches auprès d'une commune suburbaine pour y placer nos collections, liquidation d'une partie de nos richesses, compression dans des locaux plus petits. Cette dernière alternative nous a paru la meilleure puisque le Directeur veut bien nous autoriser momentanément à utiliser un local plus petit, mais situé au même étage du collège des Parcs. Nous emploierons éventuellement le peu de place libre dans la salle des bibliothèques et nous nous contenterons par force d'un espace vital plus restreint, reconnaissants encore de pouvoir exister, grâce à la bienveillance des autorités scolaires de la Ville.

Subventions. Les subventions allouées à l'E.S.P. ont été les mêmes qu'en 1945. Nous avons donc pu travailler normalement au développement de notre institution et nous tenons à exprimer notre gratitude aux autorités fédérale, cantonale et communale, ainsi qu'à la S.P.N. pour l'aide efficace qu'elles veulent bien continuer à nous accorder. Nous vouerons, comme par le passé, tous nos soins à gérer le mieux possible l'institution qui nous est confiée.

Neuchâtel, mars 1947.

Au nom du bureau de l'E.S.P., le président : M. Montandon.

COMMUNIQUÉ

FONDATION BERSET-MULLER

Maison de retraite pour instituteurs et institutrices

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri, Berne. Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission *jusqu'au 31 mai* au président du comité de la Fondation : M. F. Raaflaub, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans.

Le Comité de la Fondation.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA PRESSE ET L'ÉCOLE (voir *Educateur* Nos 9, 10 et 11)

Volonté de travail, esprit de collaboration, ai-je écrit !

Je voudrais montrer par des exemples précis la contribution importante que les instituteurs pourraient apporter à la pédagogie expérimentale en améliorant du même coup considérablement leurs conditions de travail et celles de leurs élèves.

1. Plan d'études.

Avec la prétention qui caractérise certains journalistes omniscients sincèrement persuadés que leur métier leur donne la possibilité de discuter de tout, l'auteur des articles récemment parus, articles curieux à plus d'un titre, s'exprimait comme suit :

« A douze ans, au sortir du degré primaire, l'enfant devrait :

1. savoir lire et écrire à peu près correctement (alors que, chez nous, il y en a encore neuf sur dix qui, à seize ans, ne savent pas l'orthographe) ;
2. avoir terminé, en arithmétique, les fractions décimales et ordinaires, et la règle de 3 ;
3. avoir fait en tout cas une année d'allemand ;
4. en histoire, avoir terminé l'histoire suisse (fût-ce avec moins de détails qu'actuellement) et connaître les toutes grandes lignes de l'histoire universelle ;
5. en géographie, avoir étudié la Suisse et l'Europe ;
6. avoir fait des éléments d'histoire naturelle et en particulier de zoologie et de botanique.

La France devrait nous servir de modèle. »

S'il plaît à tous les rédacteurs ou chroniqueurs professionnels d'établir chacun pour leur compte un plan d'études, nous assisterons à l'élaboration de documents bien intéressants. La pédagogie expérimentale à laquelle notre auteur dénie toute valeur prétend, elle, mettre de l'ordre et de la raison là où il n'y a qu'empirisme et anarchie. Le problème que les éducateurs doivent résoudre — et ils sont seuls à pouvoir le faire — est celui-ci : établir les plans d'études d'après les possibilités mentales des élèves et non plus d'après les opinions des spécialistes, si qualifié soient-ils, des journalistes quelle que soit leur originalité. Ce n'est pas à des instituteurs qu'il faut démontrer la somme d'hérésies qui subsistent dans nos plans d'études. Tous sont bien convaincus que, dans certaines disciplines, on exige des enfants un effort de compréhension et d'assimilation manifestement au-dessus de leurs possibilités comme tous sont d'avis qu'on pourrait opérer des coupes sombres sans aucune répercussion fâcheuse sur l'éducation intellectuelle des enfants. Mais, depuis le temps que des générations d'éducateurs éprouvent ce sentiment pénible de vouer leurs efforts à une tâche souvent

surhumaine, fort peu d'entre eux se sont préoccupés d'employer le seul moyen d'en finir avec l'état de fait existant. Ce moyen, la pédagogie expérimentale le leur apporte. Il ne tient qu'à eux de l'utiliser.

J'ai publié, dans l'« Annuaire de l'Instruction publique de 1943 », une étude intitulée : « L'organisation rationnelle du travail à l'école et les plans d'études », dans laquelle je rendais compte de recherches, qu'avec une équipe d'instituteurs nous avons conduites dans les écoles de Genève. J'y renvoie le lecteur ne répétant ici que l'essentiel :

On admet en pédagogie expérimentale qu'une notion quelconque peut être enseignée à des enfants d'un âge donné quand les 75 % de ces enfants acquièrent cette notion et l'assimilent. En appliquant ce critère à l'enseignement de la grammaire au degré inférieur, nous avons établi que le plan d'études genevois, qui exigeait, à l'époque, d'enfants de 7 à 8 ans et de 8 à 9 ans, l'étude des flexions spéciales du nom et de l'adjectif, était au-dessus de leur portée. Résultat : dans les deux ouvrages du cours de langue « Première moisson », qui viennent d'être distribués aux élèves, ces notions ont disparu pour être reportées au degré moyen. Ce qui coûtait des semaines et des semaines d'efforts sans grand résultat sera acquis à un âge plus avancé avec infiniment moins de fatigue et de perte de temps. L'un de mes collaborateurs, M. Roller, achève en ce moment une vaste enquête sur l'acquisition des formes verbales. Les résultats ne tarderont pas à en être publiés. Ils prouveront la vanité de nos exigences à l'endroit d'enfants de l'école primaire puisque les contrôles ont permis de constater que ce qu'on exige d'eux n'est même pas acquis par des adolescents de la section classique du Gymnase. De même, j'ai établi, il y a fort longtemps déjà, qu'il était inutile de vouloir exiger d'enfants de 11 à 12 ans l'application de la règle du participe passé avec avoir parce qu'elle suppose un type de raisonnement que la majorité des enfants de cet âge sont incapables d'opérer. Si, dans les cantons suisses, sauf dans le canton de Vaud, on commence à écrire pendant trois ou quatre ans avec l'écriture script, c'est que toutes les enquêtes auxquelles on a procédé ont montré que, chez les enfants de 6 à 8 ans, la perception des formes graphiques est encore si insuffisante qu'ils ne sont pas capables de discerner les différences existant entre les minuscules et les majuscules de l'écriture cursive, entre les minuscules et les majuscules de l'écriture imprimée. C'est la raison pour laquelle on a unifié les caractères avec lesquels on apprend à lire et à écrire.

Dans le domaine du vocabulaire, de multiples enquêtes ont prouvé qu'un vocabulaire de 4 000 mots recouvre le 95 % des termes que nous employons couramment et que les auteurs emploient. Cette liste du vocabulaire fondamental du français existe. Si nous avons un peu de logique et davantage d'intelligence, nous l'introduirions dans les écoles primaires et nous bornerions notre effort à faire acquérir le sens et l'orthographe de ces 4000 mots à tous nos enfants, assurés que nous serions de donner à tous, quelles que soient leurs études futures, la base la plus solide qui soit pour continuer et nous en finirions avec ce

système empirique grâce auquel nous nous imaginons apprendre l'orthographe aux enfants en leur faisant acquérir une foule de mots qui ne viendront jamais sous leur plume, pas plus qu'ils ne sont venus une fois sous la nôtre. Nous saurions, à ce moment-là, exactement ce que nous faisons.

Je pourrais continuer ! Il n'est pas une des notions enseignées à l'école primaire dans n'importe quelle discipline qui ne pourrait faire l'objet de recherches objectives pour savoir si elle est vraiment adaptée à l'âge des enfants auxquels nous la présentons.

J'en viens donc à cette suggestion :

Si, dans chacun de nos cantons, par le truchement des sociétés pédagogiques cantonales, se constituaient des équipes s'intéressant à ces problèmes, en fort peu de temps, il serait possible de formuler à nos départements cantonaux respectifs des propositions précises étayées sur des faits et dont la valeur serait irréfutable. Voici comment ce travail devrait s'opérer : une commission déciderait que l'on va étudier telles ou telles notions à propos desquelles bon nombre d'instituteurs émettent des critiques, par exemple : pour les écoles de Genève, apprentissage en quatrième année et simultanément de la division de partage et de la division de contenance ou bien, dans la division supérieure, étude de la division d'une fraction par une fraction, etc. Le champ de la recherche établi, la commission mettrait sur pied une enquête, c'est-à-dire une série de questions graduées permettant de se rendre compte du degré de compréhension des élèves. Cette série de questions serait accompagnée d'indications précises relatives à la technique à employer pour les présenter aux élèves.

Ces enquêtes seraient faites dans un grand nombre de classes appartenant à des milieux scolaires différents, dans des conditions assurant leur sincérité et leur objectivité. Suivrait le travail de correction organisé d'une façon systématique, puis l'établissement des résultats d'après les méthodes statistiques habituellement employées dans ces cas-là. On arriverait à des constatations devant lesquelles chacun devrait s'incliner en quittant enfin le terrain des opinions personnelles divergentes qui n'ont pas d'autre valeur que la sincérité de ceux qui les émettent.

Ce n'est pas la première fois que j'attire l'attention des instituteurs sur l'importance de ces problèmes. Lorsqu'elle sera comprise et que les sociétés pédagogiques se mettront à la tâche, leurs membres collaborant à ces travaux y prendront un intérêt de plus en plus grand. En fort peu de temps, si l'on sait s'organiser et fournir l'effort persévérant nécessaire, les instituteurs seront placés dans des conditions exceptionnellement favorables pour résister à la pression de l'opinion publique et même — pourquoi ne le dirait-on pas franchement ? — à la pression des autorités scolaires qui ont tendance parfois, pour des raisons diverses, à oublier ce qu'est la tâche journalière du maître d'école.

Prétendre comme on le fait encore que l'école primaire doit enseigner ce qu'il n'est pas permis d'ignorer est une formule creuse tant qu'on laisse à tout un chacun le soin d'établir les limites de cette ignorance.

C'est à nous de défendre notre métier et nos conditions de travail en utilisant les armes qui nous permettront de vaincre les résistances. Sur le terrain solide de la pédagogie expérimentale nous forgerons nous-mêmes les moyens de réaliser dans nos écoles les progrès nécessaires.

2. Manuels

Ce que je viens de dire pour les plans d'études peut s'appliquer aux manuels.

Il y a une quinzaine d'années, le manuel de langue utilisé à Genève, au cours inférieur, était épuisé. Il s'agissait d'un livre composé au début du siècle qui, naturellement, avait beaucoup vieilli. Il était encore établi d'après cette conception périmée et fausse que l'orthographe est la partie essentielle du programme de français. Il fallut s'atteler à la mise sur pied d'un ouvrage qui tint compte à la fois des exigences de la linguistique et de la psychologie. Les grands linguistes contemporains, en particulier Ferdinand Brunot et Charles Bally, nous ont appris qu'on ne peut développer le langage d'un enfant qu'en partant de son langage d'enfant, que l'essentiel est de développer ses moyens d'expression dans la langue orale pour n'aborder que plus tard les exigences de la langue écrite, à un moment où l'élève est capable de comprendre les relations existant entre les signes de ce système que sa langue constitue. Le Dr Decroly et Edouard Claparède ont montré la nécessité de fonder l'enseignement de la langue maternelle sur les besoins et sur les intérêts des enfants. Tenir compte des enseignements de ces savants, c'était se lancer dans une entreprise difficile, neuve, dont le résultat certain serait de bouleverser complètement les habitudes d'enseignement en usage partout. Voici comment nous nous y sommes pris :

Les auteurs chargés de la rédaction de ces manuels ont mis sur pied un avant-projet puis, avec le concours d'une dizaine d'institutrices, pendant près de dix ans, ils ont procédé à la vérification constante de la matière qu'ils avaient l'intention d'insérer dans l'ouvrage. Au début, est-il besoin de le dire, la distance qui séparait les auteurs de leurs collaboratrices fut énorme. De part et d'autre, il fallut composer. Six fois de suite, l'ouvrage fut tiré à quelques exemplaires, remis aux institutrices qui, semaine après semaine, renvoyaient les leçons qu'elles avaient données avec leurs observations, formulant leurs critiques et leurs suggestions. Quatorze ans après le premier départ, les ouvrages ont pu être imprimés. Les gens peu informés qui feuilletent ces deux petits livres n'y verront, sans doute, pas grande différence avec d'autres. Ce qu'ils ignorent, c'est le mode de travail qui a permis leur élaboration. Il a eu cet immense avantage, au moment où ces ouvrages ont été mis en service, de pouvoir affirmer au personnel enseignant intéressé que l'effort qui lui était demandé était raisonnable et que le travail pouvait s'entreprendre en toute sécurité. N'était-ce pas leurs propres collègues qui avaient été les artisans principaux de cette nouvelle méthode ? Année après année, en effet, dans les conditions de travail qui

sont celles de tous, la méthode a été appliquée et les résultats en ont été contrôlés : aucun risque n'était à courir.

Sans doute, toutes les institutrices du degré inférieur n'ont-elles pas encore accepté de renoncer à un enseignement purement orthographique de la langue et estiment-elles que la part faite actuellement à la langue orale est excessive. Je pense qu'il n'en est pas une, cependant, qui puisse nier l'intérêt de cette méthode et le plaisir qu'elles prennent à l'appliquer.

NE SOYONS PAS PURISTES, MAIS...

...mais n'admettons pas sans discernement n'importe quelle manière de parler. N'oublions pas cependant que le solécisme ou le prétendu solécisme d'aujourd'hui peut devenir le bon usage de demain. En voici un exemple. Entre 1900 et 1910, on bataillait ferme au sujet de l'adverbe « calmement », dont les puristes ne voulaient pas entendre parler. Or, qu'est-il arrivé ? « Calmement » est entré définitivement dans l'usage, il a été accueilli dans les dictionnaires, et personne n'en parle plus.

Les puristes ont longtemps proscrit, et quelques-uns proscrivent encore comme entachées de germanisme les expressions « un livre qui est à faire », « quelques caractères généraux sont à dégager », etc. Vous les trouverez pourtant chez les meilleurs auteurs français. Inutile donc, me semble-t-il, d'être plus royaliste que le roi.

Il en est à peu près de même du pluriel de l'adjectif « final ». Naguère encore les grammaires ne voulaient admettre que « finals » ; à l'heure actuelle, devenues moins catégoriques, elles font souvent une place à « finaux » ; ou bien, prudemment, elles conseillent d'éviter le pluriel. Mais qu'en est-il de la langue **vivante** ? Là, vous constaterez que « finaux » gagne du terrain ; il est entré, lui aussi, dans le bon usage, et je ne vois pas pourquoi on continuerait à le tenir en quarantaine.

Voilà donc des expressions que l'on peut adopter sans hésitation. Mais il en est d'autres envers lesquelles il sera bon de se tenir sur la réserve. Que faut-il penser, par exemple, du verbe « bagarrer » ? Ce néologisme populaire n'a pas encore droit de cité dans la langue littéraire, mais qui nous assure qu'il en sera toujours ainsi ? « Bagarrer » pourrait bien, une fois ou l'autre, forcer la porte des dictionnaires.

Et voici « zwieback ». Le mot est allemand, c'est entendu, et les puristes tiennent mordicus à « biscotte ». On ne peut pas leur donner tort, mais on pourrait cependant plaider la cause de « zwieback », en disant que nous ne sommes pas en France et que, sans mettre en péril notre français, sans laisser contaminer notre langue par un trop grand nombre de termes allemands, nous pourrions néanmoins conserver ceux qui, comme « zwieback », sont depuis longtemps usités en Suisse romande.

En revanche, nous avons le devoir de combattre impitoyablement les mots parasites, monstres mal formés et d'ailleurs inutiles. Ainsi le « dégèlement » que l'Agence télégraphique suisse substituait récemment à l'honnête « dégel ». Ainsi le « se miroiter » pour se « mirer » que l'on trouvait dans le bulletin d'un cercle politique : « Le bleu Léman où se miroitent les coteaux du Pays de Vaud » !

Quant à la grammaire, elle est souvent mise à mal, elle aussi. Non pas que toutes ses règles soient immuables en tout point. Mais il y a règles et règles, comme il y a fagots et fagots.

Avez-vous remarqué que le « ne » de la négation « ne pas » tend de plus en plus à disparaître de la langue parlée ? On entend dire à tout moment, même par des gens cultivés, « je suis pas venu », « il fait pas froid », « nous soupions pas avant sept heures », etc., etc. Faut-il se laisser glisser sur cette pente ? En vérité, je ne le crois pas. Ce que l'on en peut dire à tout le moins, c'est que ces négligences, admissibles peut-être (?) dans le langage familier, ne sauraient en aucun cas être tolérées dans la langue écrite. Et alors que penser des P.T.T. qui affichent dans certains bureaux de poste une réclame en vers en faveur du téléphone, où l'on peut lire entre autres ceci :

« La femme moderne *a guère*
Le goût du sport épistolaire »,

ce qui accumule deux fautes, une de grammaire et une de versification !

Albert Chesser

AU BORD DE L'EAU

Les larves errantes : les Phryganes

Cherchez les adultes, jaune ivoire en général, semblables à des papillons moyens, les ailes en toit. Il suffit, dans les mois d'été, de mettre sur sa fenêtre une lampe allumée ; immédiatement, arrivent de toutes parts une légion d'insectes ailés et parmi eux les Phryganes adultes.

Le jour, cherchez-les sous les feuilles, au bord de la rivière, sous les ponts, sous les anfractuosités de rochers, sous les grottes.

Regardez les ailes repliées à la loupe. Notez la présence des poils dressés et faites la comparaison avec les autres papillons aux écailles appliquées.

Vous avez vu des amas gélatineux de la grosseur d'un pois ou bien de la forme d'un anneau pleins de points jaunes. Ce sont les pontes des phryganes. On les trouve sur les rives de nos lacs, parmi les roseaux ou entre les pierres dans les grottes humides.

En examinant le fond du petit ruisseau, de la mare, les rives du lac, les élèves ont fait de nombreuses trouvailles. Ils récolteront spécialement tous les tubes contenant les larves de phryganes.

Elèves, comptez combien vous avez apporté d'espèces et de constructions différentes. (*Plus de 200.*)

Dites de quels matériaux sont faits ces tubes : sable, gravier, bûchettes, coquilles vides, coquilles habitées, feuilles, débris de plantes, morceaux d'écorce... etc.

Où avez-vous trouvé ces Phryganes aux fourreaux faits de bûchettes et d'aiguilles de sapin ? de petits écussons découpés dans les feuilles mortes ? de petits grains de sable ajoutés en mosaïque ?

Le maître fait remarquer aux élèves les modifications dues au milieu. C'est par obligation que les Phryganes miment la nature.

Notez que la montée des poissons dans les rivières se fait au moment où il y a le plus de larves de Phryganes, nourriture appropriée pour les poissons.

Demandez aux pêcheurs avec quels appâts ils prennent le plus de truites.

L'aquarium de la classe est construit par les élèves. Les larves de Phryganes en seront les seuls habitants pendant quelques jours.

Comment se déplacent-elles ? Elles sortent les pattes du tube et emmènent avec elles leur maison.

Les larves sortent-elles facilement des tubes ? (*Non.*) Quand sortent-elles ? (*Danger ou fourreau trop petit — mue.*)

Mettez un Dytique affamé dans l'aquarium ! Vous le verrez se précipiter sur le tube. Ses mandibules cherchent à disloquer le fourreau... et la Phrygane abandonne sa fragile demeure par l'orifice le moins menacé. Elle se cache pendant que le pirate s'acharne à éventrer le fourreau vide.

Expulsez la larve en la chicanant gentiment avec une tête d'épingle ou un fragment de bois à l'extrémité postérieure du tube, sinon vous la décapitez.

Examinez la larve nue. Notez la présence des branchies (*filaments argentés qui couvrent l'abdomen*).

Par quoi sont protégés le thorax et les pattes ? (*revêtement corné brun*).

Par quoi se termine l'abdomen ? Deux moignons, deux fausses pattes armées chacune d'une forte griffe. Ce sont les grappins qui se plantent dans la soie qui tapisse le tube.

Comparez la lèvre inférieure des Phryganes à celle des chenilles. La parenté ne fait aucun doute (*c'est avec cette lèvre inférieure que les larves produisent le fil qu'elles utilisent pour la construction de leur fourreau*).

Peut-être que les élèves auront apporté des espèces de Phryganes qui se contentent d'un abri transparent ! Cet abri a la forme d'un flacon très plat en arrière et arrondi au goulot qui est plus épais.

Placez une larve nue à côté de son fourreau. Que fait-elle ? Entret-elle dans son abri ?

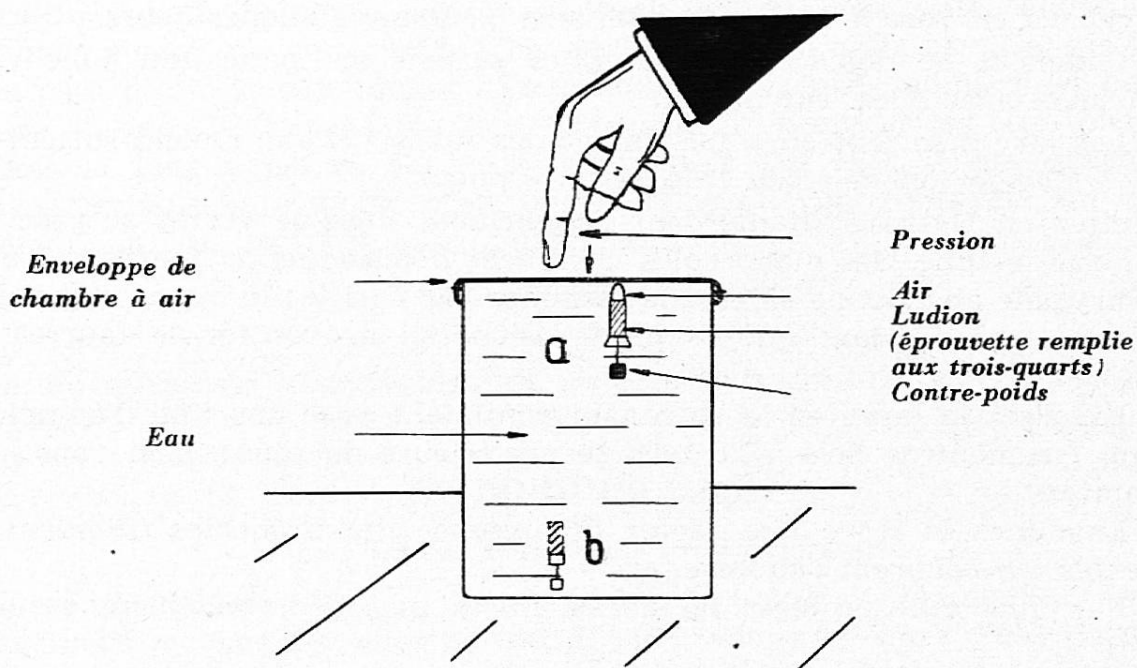
Mettez une larve dont le fourreau est fait de branchettes dans un milieu sablonneux : que se passe-t-il ? En combien de temps ? Remettez-la dans son milieu primitif : qu'advient-il ?

Donnez à la larve divers matériaux de construction (*feuilles, tiges de roseaux, morceaux d'écorce, grains de sable, etc.*). Observez le parti qu'elle en tire.

Si vous voulez intéresser ou étonner des amis, donnez à ces Phryganes des matériaux colorés de vives couleurs : perles rouges, perles bleues... perles mélangées et vous les verrez bientôt entourées d'un habit d'arlequin. Observez le parti qu'elles tirent de tous ces matériaux, disposés toujours suivant une impeccable géométrie. Ouvrez un abri de Phrygane et examinez sa structure.

Dites comment elles se déplacent : le fourreau est aussi un engin de navigation ; on peut y voir le prototype du sous-marin. Notez la présence d'une bulle d'air dans cet appareil. La larve, par une disposition spéciale, peut introduire ou chasser à volonté une bulle d'air, ce qui favorise la montée de l'animal ou sa plongée dans les bas-fonds.

Construisez un ludion.



Sous l'effet de la pression l'air du ludion est comprimé et celui-ci descend en position (b)

Au moment de la métamorphose, et en eau courante, la larve se fixe à un support sous les pierres, afin de n'être pas entraînée ; l'étui reste-t-il ouvert ? Est-il imperméable ? Sinon, pourquoi ?

Mettez ces étuis de côté et arrangez l'aquarium de telle sorte que l'insecte parfait puisse sortir de l'eau.

Inspectez l'aquarium tous les matins. Dès que vous trouvez une nymphe nageuse, mettez-la au sec. Vous assisterez à l'éclosion.

A l'arrière-automne, observez les étuis fixés aux pierres. Sont-ils pleins ?

P. E. Rochat.

MUSIQUE ET ACOUSTIQUE

HUITIÈME LEÇON. — Enregistrement et reproduction des sons

Tous ceux qui disposent :

- d'un bon récepteur radio avec dispositif d'amplification pour disques et prise pour un second haut-parleur ;
- d'un tourne-disques avec lecteur électro-magnétique (« pick-up »), peuvent entreprendre les expériences d'enregistrement d'amateur que nous allons décrire. Ils devront toutefois se procurer encore :
- des aiguilles tranchantes pour enregistrement ;
- des aiguilles courbes pour la reproduction ;

- e) des disques souples de petit diamètre pour la gravure directe ;
- f) un vieux disque commercial de 30 cm. pour guider le sillonnage ;
- g) un bras conducteur (en ébonite par exemple) muni d'un vieux diaphragme ou d'un porte-aiguille bricolé ;
- h) un petit microphone, avec pile d'alimentation.

Principe de l'installation :

Le circuit microphonique étant inséré aux bornes « pick-up » du récepteur radio et le pick-up, muni d'une aiguille tranchante, étant relié aux bornes du haut-parleur de l'appareil, l'aiguille tranchante, reproduisant dans ces conditions les impulsions captées par le microphone, les inscrit dans la matière souple du disque à gravure directe.

La seule difficulté est de tracer un sillon régulièrement spiralé. Dans les grandes installations, on y parvient au moyen d'une vis sans fin, mais nous avons résolu le problème tout autrement, en nous servant comme guide d'un vieux disque commercial, débordant largement le petit disque à graver qui lui est superposé. Un bras parallèle à celui du pick-up graveur, muni d'une forte aiguille, en parcourt les sillons extérieurs, imprimant au pick-up dont il est solidaire le mouvement spiralé nécessaire (voir fig. 2).

Précautions :

a) Essayer bien attentivement le circuit microphonique dont les caractéristiques ont beaucoup de chances de ne pas s'adapter immédiatement à celles du circuit initial de l'amplificateur. Une bonne précaution à prendre pour éviter des sifflements parasites consiste à placer le microphone à distance du dispositif enregistreur, si possible dans une pièce séparée.

b) Il est bon de prévoir le débranchement du haut-parleur principal (couper toujours le circuit *secondaire* du haut-parleur, non le primaire !).

c) Placer successivement sur le plateau du tourne-disque : le disque-guide, le petit disque à graver, un contrôleur stroboscopique de vitesse et une pièce de blocage sur l'axe du plateau-tournant.

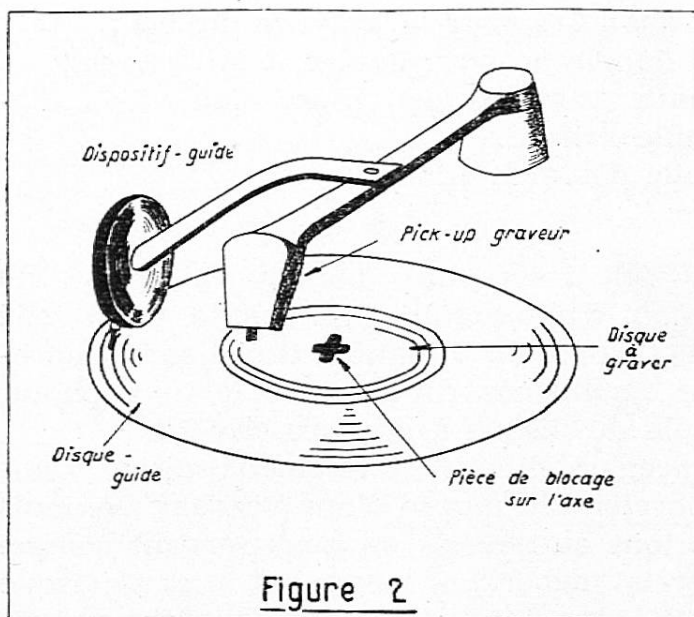
d) A l'aide du contrôleur stroboscopique, régler bien exactement la vitesse de rotation *en marche* (le freinage peut être considérable).

e) Pendant la gravure, prendre garde de recueillir au fur et à mesure (au moyen d'un pinceau léger par exemple) le copeau débité par l'aiguille tranchante lequel, sans cela, risquerait de gripper le dispositif.

f) Pour autant que le circuit du second haut-parleur est en dérivation sur le secondaire d'un transformateur de sortie, il n'y a pas à craindre de désaimantation du pick-up en l'utilisant ainsi comme graveur de disques. Il convient toutefois de vérifier que tel est bien le cas.

Résultats :

Cette installation fort simple est très efficace : elle nous a permis depuis longtemps d'obtenir d'excellents résultats dans l'enregistrement de la parole (à condition bien entendu que l'on ne veuille pas établir une comparaison directe avec les enregistrements commerciaux !) ainsi que dans celle de petits morceaux de chant.



Les disques une fois gravés peuvent être immédiatement écoutés en se servant pour la lecture d'une aiguille spéciale à faible angle d'attaque.

A l'école, un élève récite ou chante devant le microphone. Sa voix est enregistrée sur le disque scuple. (Examiner le sillon obtenu à la loupe.) Ensuite le disque gravé passe sous l'aiguille du pick-up de reproduction :

Cette démonstration, qui captive vivement les élèves, vaut toutes les expli-

cations du monde sur l'acoustique et la technique phonographique qui en dérive !

M. Sénéchaud.

BIBLIOGRAPHIE

Exercices de stylistique, par E. Lasserre. Un volume de 64 pages, 19,5 x 13, broché Fr. 1.80. Librairie Payot, Lausanne.

Tout le monde connaît « Est-ce à ou de ? », ce répertoire des termes qui se construisent avec une préposition. On pouvait regretter que l'auteur en fut restée là et n'eût pas publié le complément indispensable de l'ouvrage, à savoir son application pratique. Celle-ci vient heureusement de paraître. Les « Exercices de stylistique », groupés d'après l'ordre alphabétique pour faciliter les recherches, sont destinés à enseigner l'emploi des prépositions. La méthode consiste à remplacer ici un tiret par une préposition, là un verbe par une locution correspondante, etc. A la fin du livre se trouve une clef donnant la solution de tous les cas offrant une difficulté quelconque. Il suffit de parcourir ces 64 pages pour se rendre compte à quel point cet opuscule est précieux pour l'étude du français. Rien ne peut en effet obliger davantage à la précision, ni soumettre à une plus sûre discipline du langage que ces exercices ; la recherche des synonymes et des expressions similaires est de plus un excellent moyen d'enrichir son vocabulaire. On ne peut donc que souhaiter bonne chance au nouveau livre de Mlle Lasserre.

Les enfants sont enchantés de recevoir un journal bien à eux. Mais, dans ce domaine, le meilleur n'est jamais trop bon. Avez-vous lu le numéro d'avril de « L'Ecolier Romand », et de « L'Ecolier Romand pour les Cadets » ?

LE CHANSONNIER ROMAND

DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE CHANT

Recueil de chœurs d'hommes a cappella

a été publié chez

FÖETISCH FRÈRES S.A., ÉDITEURS, LAUSANNE

Désirons placer notre fils de 15 ans, pour une année, dans une bonne famille. Il doit encore fréquenter l'école pendant une année afin de se perfectionner en français.

Fam. Winkelmann, Schützenweg
Laufen (Birstal).

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullover - Gilets - Sous-vêtements

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

...la maison des beaux tricotés

ENTRE TERRE ET CIEL

RÉALITÉS - VISIONS D'AVENIR
du

Professeur Auguste Piccard

Un volume richement illustré, 60 hors-textes en héliogravure et 15 dessins, couverture en deux couleurs. **Fr. 15.-.**

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Edition allemande **Fr. 16.50** - reliée pleine toile

TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

RUE DE BOURG 47.49 LAUSANNE



- Les couleurs de l'arc en ciel sont ? ...
• Chez Rochat le teinturier de Lausanne

TEINTURERIE ROCHAT S.A. LAUSANNE

24/26 AVENUE DE LA HARPE

Envois soignés partout

Les Diablerets 1200 m. Hôtel Terminus Tél. 6.41.37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové. Tout confort. Salle pour société. Cuisine renommée. **Dortoir moderne avec douche.** Consommations de 1^{er} choix.

Lac Retaud 1700 m. Tél. 6.41.43

Alfred GISCLON
chef de cuisine

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. Floraisons superbes. But de sortie pour écoles. **Dortoir**, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux. E. R. REINHARD, propr.

Buffet de la Gare LES AVANTS sur Montreux

Maison
bien organisée pour recevoir les
écoliers de passage

★

But idéal de promenade
et vue superbe

★

Grande terrasse ombragée

★

Chambre et pension
arrangement
pour séjour prolongé

Se recommande :

TÉL. 6.23.99 A. GRABER, chef de cuisine

LA GROTTE AUX FÉES St-Maurice (Valais)

Téléphone 5 41 45

Une des merveilles de la Suisse.
1000 m. dans le rocher, avec cascade
et lac. Nouvel éclairage. Emplacement
pour pique-nique. Restaurant.



GLACIER - TEA ROOM — LAUSANNE
St-Pierre 10 - TÉL. 2 70 69
E. CROSA

Le Mont-Pèlerin ^{sur} Vevey

900 m.

*La belle esplanade fleurie
du Haut-Lac*

Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin à Vevey. Tél. 5.29.12

*Meilleur marché que **jamais**
Qualité meilleure que **jamais**
Choix plus grand que **jamais***

Vêtements pour Dames et Messieurs

L'ENFANT PRODIGE

Marx
Lausanne

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 3.71.75

316

LAUSANNE

Les bons restaurants lausannois...

AU VIEUX PRESSEUR

Son intimité ★ Son curnotzet ★ Son ambiance

Rue Etraz 1

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

LE CONSOMMATEUR

soucieux de ses **INTÉRÊTS** fait
ses **ACHATS** à la

COOPÉRATIVE

596
MONTREUX, 3 mai 1947

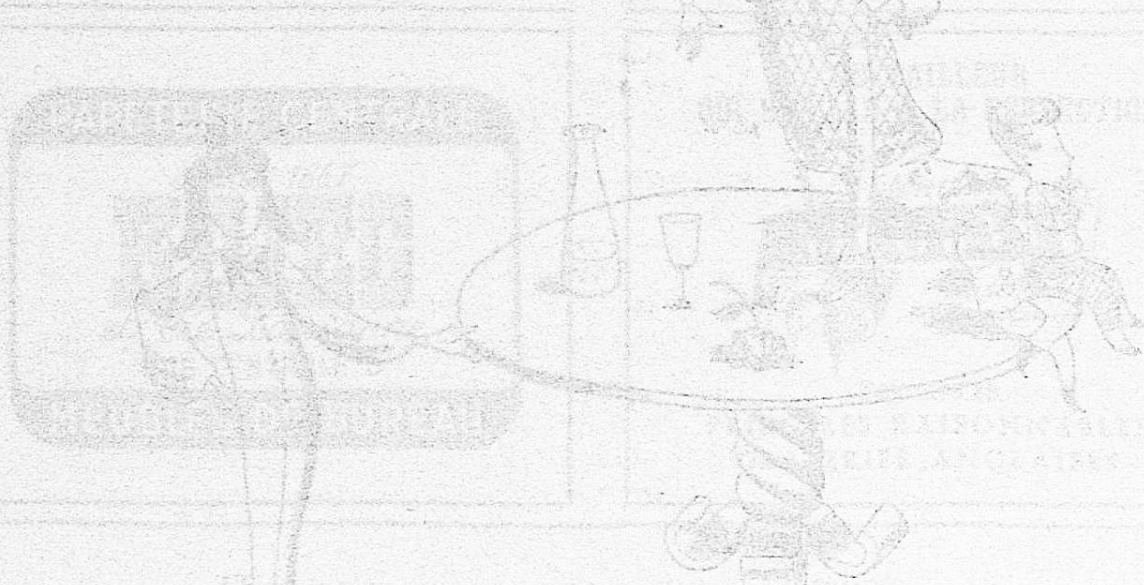
LXXXIII^e année - N^o 17

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



K+Z
Kaltenbach

Blague à part, l'**Heliomalt** est vraiment un fortifiant
dont on sent l'effet

CLS Hochdorf

Aimez-vous les voyages ? Aimez-vous les grandes aventures ?
Les plus belles de tous les temps sont relatées dans :

Les Explorateurs célèbres

(Un magnifique ouvrage paru dans la « Galerie des Hommes célèbres »).

Elles vous captiveront tout en vous instruisant.

(554 pages, 82 planches en couleurs, en deux tons et noir, 11 cartes géographiques dans le répertoire, une documentation unique par les collaborateurs internationaux les plus éminents.)

ÉDITIONS D'ART Lucien Mazenod

Aux Editions Contemporaines S.A., LEC 33, Quai Wilson
GENÈVE

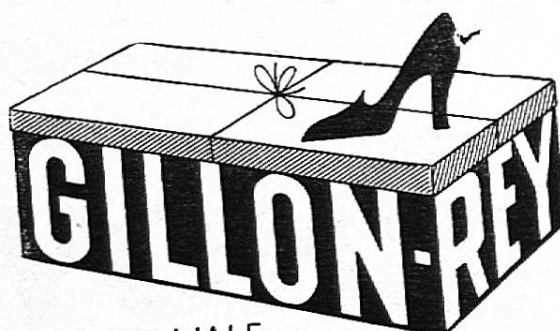
ÉCOLE D'ACCORDÉON

CODERAY

Vente Réparations Echange

ESCALIER DU CAPITOLE

Av. du Théâtre 4



RUE DE L'ALE

PAPETERIE CENTRALE

depuis 1867
KRIEG
et Cie Lausanne
RUE CENTRALE 6

MEUBLES DE BUREAU

UN TAILLEUR
QUI HABILLE A LA PERFECTION



Tél. 2.98.88

PRIX TRÈS RAISONNABLES
DRAPERIES ANGLAISES

LE
PHOSPHOTONIC SOCOP
STIMULE L'APPÉTIT

Recommandé contre la dépression nerveuse, le surmenage
physique et intellectuel.

En vente dans les officines des

PHARMACIES POPULAIRES DE GENÈVE

Bibliothèques scolaires !

Grand choix de livres

pour enfants

Ouvrages classiques

Demandez la liste de la collection
des « Chefs - d'oeuvre »

Le volume broché 1.90

Grands Magasins

INNOVATION S.
A.
LAUSANNE

A Nyon, collègues instituteurs,

*commandez un **VITAVIN***

apéritif à base de plantes et vieux vins généreux 100 0/0 naturel

Tout pour la musique

**Instruments - Radios - Gramos
Pianos - Editions - Solfèges**

RAUBER

MONTREUX - AVENUE DES ALPES 21

Elégance et qualité

Ces deux mots expriment vos désirs ; ils nous ont aussi toujours guidés
dans nos achats. Voyez notre assortiment ; cela ne vous engage à rien

AU PHÉNIX

A. PIGUET S.A.
Rue du Pont 24, Lausanne
La Maison du beau et bon vêtement